

MAIRIE
de
CANGEY
37530

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf du mois de mai à 19 heures , les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves ROSSE.

Etaient présents : MM. ROSSE, LENA, SIMON, CHARTIER, LUCIEN, MALENFANT,
LAHAYE, AUDEBERT
MMES BARRITAU, RETIF, GAURON, FAVREAU, ROBINET,

Absents excusés : Mmes FLOURIOT, BORDIER-BONNEAU

Date de la convocation : 12 mai 2021
Secrétaire de séance : Florence GAURON

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'exprimés : 13

Délibération n°2021 – MAI 13

OBJET : ZONE HUMIDE - DEMANDE DE CLASSEMENT EN ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS)

Monsieur Le Maire indique qu'il souhaite classer en Espace Naturel Sensible la zone Humide de CANGEY.

La commune doit donc solliciter les services du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire pour le classement de la zone humide, qui a été restaurée dans le cadre du contrat de bassin de la Cisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la demande de classement en espace naturel sensible de la zone humide selon le périmètre comprenant les parcelles : ZX 35, ZX 37, ZX 96, ZX 97, ZX 105, ZX 106

Délibération n°2021 – MAI 14

OBJET : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune verse annuellement une indemnité de gardiennage à la personne chargée d'ouvrir et de fermer l'église.

Monsieur Le Maire souligne que le plafond indemnitaire applicable pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte est de 479.86 € et de 120.97€ pour un gardien ne résidant pas la commune.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré des indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Le montant perçu en 2019 par le gardien résidant sur notre commune était de 179.32€TTC.

Monsieur Le Maire souhaite revaloriser cette indemnité.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'allouer à compter de 2021, une indemnité annuelle de 220.00€ brut, à Madame Jocelyne GODET résidant sur la commune ;
- Dit que ces crédits sont inscrits au budget2021

Délibération n°2021 – MAI 15

OBJET : Conférence Intercommunale du Logement (CIL) : **Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant**

La Conférence Intercommunale du logement CIL a été créée sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise. Suite aux élections municipales de 2020 et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il convient de renouveler la composition de cette instance.

La CIL aura pour mission :

- D'adopter des orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire intercommunal concerné en précisant notamment :
 - Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle intercommunal à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations. Ces objectifs doivent tenir compte de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville
 - Les objectifs de relogement des ménages bénéficiant du DALO et des demandeurs prioritaires au titre de l'article L441.1 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.
 - D'adopter et suivre la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDID) et de certains systèmes ainsi que des conventions passées avec les partenaires concernés.
 - Formuler des propositions en matière de création d'offres de logement adaptés et d'accompagnement des personnes

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Les membres du Conseil Municipal désignent pour siéger au sein de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

- Titulaire : *Monsieur Yves ROSSE*
- Suppléant : *Madame Lise BARRITAULT*

Délibération n°2021 – MAI 16

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2021

Suite aux diverses modifications intervenues dans la carrière de certains employés, le Conseil Municipal fixe le tableau des effectifs des emplois communaux, au 1er juin 2021, de la façon suivante :

Emplois permanents titulaires et stagiaires

Catégorie B

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

- 1 rédacteur Principal 1^o classe à 35/35^{ème}

Catégorie C

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

- 1 adjoint administratif Principal de 1^o classe à 30/35^{ème}

Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux

- 1 agent de maîtrise à 35/35^{ème}

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- 1 adjoint technique territorial principal de 2^o classe à 35/35^{ème}
- 1 adjoint technique territorial à 35/35^{ème}
- 1 adjoint technique territorial à 11/35^{ème}

Cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles

- 1 agent spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à 35/35^{ème}
- 1 agent spécialisé Principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à 30/35^{ème}

Emploi non permanent

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

- 1 agent technique territorial contractuel à 14/35^{ème}

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- APPROUVE le tableau des effectifs ci-dessous
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2021

Délibération n°2021 – MAI 17

OBJET : ADHESION A LA FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE – Comité départemental Indre-et-Loire

Une proposition d'adhésion au comité de randonnée pour l'année 2021 a été reçue.

CONSIDERANT l'action menée par le Comité départemental d'Indre-et-Loire,

Le Conseil municipal autorise

- Monsieur le Maire à souscrire pour l'année 2021, l'adhésion de la Commune au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre.
- Monsieur le Maire à verser la somme de 45.00 €.

Opération « adoptez deux Poules »

Florence FAVREAU indique que la « Commission espace-vert – Fleurissement – Environnement » a eu l'idée de mettre en place l'adoption de deux poules par foyer afin de réduire leurs déchets ménagers, mais aussi afin d'avoir une action symbolique envers l'environnement.

Ce sont des poules dites de réforme, issues d'un élevage industriel, qui âgées de 32 semaines partent à la retraite. La prise en charge des poules est entièrement financée par la collectivité. Le flyer expliquant les modalités d'inscription ainsi que la charte d'adoption seront distribués prochainement dans les boîtes aux lettres des habitants.

Alors pour ceux et celles qui ne sont pas encore dotés d'un poulailler, à vos outils afin d'être prêt pour accueillir vos poules

Animation Ecole

Florence FAVREAU se mettra prochainement en relation avec une personne qui propose des animations pédagogiques de fauconnerie afin de faire découvrir et de sensibiliser les enfants à la biodiversité. En fonction du tarif de la prestation, elle sera proposée à l'équipe enseignante.

Terrain de tennis communal

Monsieur Le Maire informe les élus que Jean-Luc MALO a remis le 15 mars 2021 en Mairie le récépissé de déclaration de dissolution de « CANGEY Tennis association ». C'est dommage d'avoir dissout l'association, il y avait peut-être des personnes qui étaient intéressées pour maintenir cette association. Dans un premier temps, il est envisagé de sécuriser le terrain avec la pose d'un système anti-intrusion des deux-roues afin de laisser le libre-accès gratuit jusqu'à la fin de l'année. Une feuille avec un planning de créneau horaire sera mise à la disposition dans le panneau d'affichage pour réservation ; Par la suite il pourra être étudié la réservation en ligne du terrain par le biais du site de la collectivité si cela est techniquement possible. Les agents techniques ont effectué un nettoyage /démoussage du terrain car cela faisait très longtemps que le terrain n'avait pas été traité.

Prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques.

Monsieur LENA indique que la CCVA envisage de conventionner avec les communes qui le souhaitent pour la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques des particuliers. (50 % CCVA / 50 % Commune). Monsieur Philippe DENIAU, Vice-Président en charge de la transition énergétique, du PCAET, de l'environnement, des transports et de la mobilité et de la GEMAPI, étudie actuellement le dossier afin de le valider prochainement à un conseil communautaire.

Antenne relais téléphonie Mobile

La commune a reçu ce jour un nouveau Dossier d'Information Mairie (DIM) concernant l'installation d'une nouvelle antenne-relais opérateur BOUYGUES TELECOM. – parcelle ZP 176 lieu-dit « le clos Godeau ». Ce dossier est consultable au secrétariat et sur le site de la Commune www.cangey.fr

Les élus sont unanimes et conscients qu'il y a un réel besoin de couvrir le territoire en téléphonie mobile, toutefois, il faut se battre et agir pour avoir le moins de pylône mais avec plusieurs opérateurs. Face à ces demandes qui se multiplient, et l'impuissance des communes sur ces dossiers, Thierry BOUTARD, dans un article de la Nouvelle République en date du 13 avril 2021, mentionnait qu'il devait essayer de rassembler tous les opérateurs autour d'une table pour voir s'il y avait possibilité de mutualiser les antennes. Quant est-il ? Monsieur LENA va se renseigner auprès de Monsieur Jocelyn GARCONNET, Vice-Président en charge du numérique, des nouvelles technologies, de l'emploi et de la formation professionnelle. Pierrick MALENFANT suggère à Monsieur Le Maire de contacter Monsieur DENIAU, Maire de Saint-Ouen-Les-Vignes, qui jusque maintenant refuse les demandes qu'il reçoit.

Fort est de constaté que les communes sont impuissantes face à ces demandes, si on laisse faire, on va se retrouver avec des antennes partout.

Projet fermeture de classe

Dernier chiffre connu à ce jour, 102 élèves pour la rentrée 2021/2022. Monsieur le Maire indique qu'ils sont invités avec Lise BARRITAU, Aude WAMPFLER et Rémi LEVEAU Conseiller Départemental à revoir le 15 juin 2021, Monsieur MENDIVE, Directeur de l'inspection Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN).

Voirie - « Lotissement les vilaines »

Validation du devis « COLAS centre Ouest » pour un montant de 40 053.12 € TTC concernant la réfection de la voirie du lotissement des vilaines. Travaux prévus fin juin.

Voirie – « le petit bourot »

La réfection de la voirie « du petit bourot » ne sera pas réalisée tant que la fibre ne sera pas installée pour desservir l'administré de cette route. Le réseau téléphonique desservant le petit bourot est en souterrain et sans fourreau. L'administré a contracté une offre commerciale fibre avec l'opérateur ORANGE. Or, ce distributeur ayant constaté qu'il n'existe pas de support aérien, ni de fourreau, ne souhaite pas exécuter les travaux alors que c'est une obligation. La solution pourrait être une ligne enfouie sous la chaussée. La commune attend donc le dénouement de cette affaire avant d'entreprendre les travaux de la chaussée.

Christian LUCIEN demande si la commune ne pourrait pas étudier l'enfouissement de la fibre sur le secteur des villages. Monsieur Le Maire répond qu'il y a deux solutions, soit on dit qu'il faut enterrer la fibre ou soit la commune fait un enfouissement général des réseaux. Le calendrier du déploiement de la fibre pour le reste de la commune est prévu pour 2023.

Feu d'artifice du 13 juillet 2021

Le Feu d'artifice sera tiré le mardi 13 juillet 2021 à « la charrière » sauf si la situation sanitaire ne le permet pas. Ghislaine RETIF et Pierrick MALENFANT s'occupent de contacter le comité des Fêtes et /ou l'APE pour réfléchir à la mise en place d'une restauration et animation.

Divers

François LAHAYE demande si il est prévu que les sapins qui sont à 95% des bois morts et menacent de tomber sur la clôture de la propriété de Mr et Mme QUERON au « petit bois de Lée » vont être coupés ? Monsieur le Maire répond qu'il a contacté le propriétaire et qu'il est prévu qu'ils soient abattus prochainement par une société. Florence GAURON souligne qu'un contrat a été passé avec une société d'abattage au printemps 2020 mais qu'avec le confinement, les délais ont été rallongés.

François LAHAYE rapporte que des administrés de la rue des vaux se plaignent des crottes de chiens devant leur propriété. Il demande si la commune ne peut pas mettre à disposition des sacs à déjections dans cette rue. Il est envisagé de distribuer un flyer rappelant aux propriétaires de chiens, les obligations, les règles de sécurité et de propreté à respecter.

François LAHAYE rapporte qu'il y a des aménagements qui ont été fait, notamment des marches, sur le chemin qui permet de relier la rue des iris à la rue de limeray. Les gens qui se promenaient à vélo ne peuvent donc plus l'utiliser. Monsieur Le Maire répond qu'il a vu ces aménagements. Pierrick MALENFANT souligne que ce n'est pas normal de créer des marches sur le domaine public sans autorisation. La commission voirie va aller constater.

Benoit SIMON informe le Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de certificat d'urbanisme concernant les 7 hectares au lieu-dit « la garenne Saint-Thomas » pour un projet de centrale photovoltaïque au sol avec éco-pâturage d'ovins sous les panneaux solaires. L'agrivoltaïsme est logiquement possible dans les zones A du PLUi.

Aire de grand passage

François LAHAYE demande à Monsieur Le Maire des explications par rapport au terrain pressenti pour l'aire de grand passage sur la Commune au lieu -dit « la garenne saint thomas ». Monsieur Le Maire répond que c'est la Communauté de Commune du Val d' Amboise. Jean Michel LENA répond que c'est un terrain qui a été identifié il y a très longtemps et que lors du bureau communautaire du 9 mars 2021, il y a eu la présentation des terrains des « brionnières » et les « marnières ». Christian LUCIEN répond qu'il fallait poser des questions lorsque cela a été dévoilé. Jean Michel LENA expose qu'il faut un terrain avec eau et électricité, il y a 7 passages environ par an, 30 000€/passage soit 210 000€/an, faites le compte pour la mandature.

Benoit SIMON rapporte aux membres du conseil municipal qu'une note de synthèse non négligeable a été envoyée courant novembre 2020 uniquement aux conseillers communautaires ainsi qu'aux membres de la « commission habitat-gens du voyage » qui révèle pourquoi la

CCVA recherche à nouveau un terrain. Monsieur BOUTARD ne souhaite pas retenir le terrain localisé sur la commune au lieu-dit « les Iles » de la commune de Pocé-sur-Cisse » pour aménager la future Aire de Grand Passage (obligation inscrite dans l'actuel schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2017-2022) (cf – compte rendu Conseil Communautaire CCVA du 21/09/2017). Ce terrain a été identifié dans le PLUi en Ngv (secteur naturel destiné à l'accueil des gens du voyage). Cette décision se fonde notamment sur la volonté de protéger l'environnement et qu'il convient donc de rechercher un nouveau terrain. La vice-Présidente Gismonde GAUTHIER-BERDON, déléguée à l'habitat-logement y sollicitait les élus membres de cette commission à proposer des terrains localisés sur leur commune avant le 31 décembre 2020.

Jean Michel LENA s'étonne de cette note de synthèse dont il n'a pas connaissance.

Christian LUCIEN dit à Jean Michel LENA qu'il se battra pour ne pas avoir d'aire de grand passage à CANGEY.

Benoit SIMON démontre que le terrain « des îles » de pocé/cisse n'est en effet pas adapté (dans une zone natura 2000, sans aménagement spécifique de sortie sur une route à grande circulation...) et que la Communauté de Communes du Val d'Amboise possède des terrains dont notamment celui de « la girardière » sur la commune de CHARGE. Jean Michel LENA répond qu'il a déjà été proposé aux gens du voyage mais qu'ils n'en n'ont pas voulu.

Jean Michel LENA et Monsieur Le Maire confirment qu'il n'y aura pas d'aire de grand passage à CANGEY. Florence FAVREAU demande quelle garantie on a si le terrain pressenti convient car elle n'a plus confiance ? Jean Michel LENA répond qu'il y a actuellement un terrain qui pourrait convenir sur une autre commune, il faut maintenant attendre si cela convient aux gens du voyage, et si le propriétaire accepte. Il y a également d'autres terrains, un à NAZELLES-NEGRON et un à POCE-SUR-CISSE.

Les élus demandent pourquoi ils n'ont pas été informés d'un sujet aussi sensible alors qu'il y avait conseil municipal le 10 mars 2021. Jean Michel LENA répond qu'Yves ROSSE et lui-même étaient au courant le matin même mais ne voulaient pas le dire. Il fait remarquer que Céline SIMON n'avait pas à envoyer aux élus le mail qui informait de la date de visite du terrain pressenti pour l'Aire de grand passage » adressé à la mairie et à Jean Michel LENA. Céline SIMON répond qu'elle a jugé que cette information était capitale, et devait être transmise aux élus. Elle confirme qu'elle a bien évidemment eu l'aval de Monsieur Le Maire.

Martine ROBINET insiste sur le fait que les élus auraient dû être informés et qu'ils doivent être dans la confidentialité lors de sujet comme celui-ci. Jean Michel LENA n'a pas à décider seul et une concertation avec tous les élus est indispensable. Christian LUCIEN fait remarquer à Jean Michel LENA, qu'en tant que conseiller communautaire délégué, il se doit de relayer les informations de la CCVA, actuellement tout est opaque pour les élus.

Florence FAVREAU demande à Monsieur Le Maire, qu'il recadre les propos utilisés par certains élus. On est un groupe qui se doit d'être constructif : Monsieur LENA, on ne parle pas de la façon comme vous l'avez fait dans plusieurs mails.

Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Val de Cisse

Christian LUCIEN fait remarquer à Jean Michel LENA que le SMAEP Val de Cisse n'a pas prévu de travaux pour la Commune de CANGEY alors que depuis janvier 2021, il y a eu plusieurs canalisations qui ont cédées sur le hameau de Fleuray, par contre une fresque au château d'eau de LIMERAY est prévue pour la somme de 16 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Récapitulatif de la séance du 19 mai 2021

Délibération n°2021 – MAI 13 :

Demande de classement en Espace Naturel Sensible de la zone humide

Délibération n°2021 – MAI 14 :

Révision de l'indemnité de gardiennage de l'église

Délibération n°2021 – MAI 15 :

Conférence Intercommunale du Logement (CIL) – Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant

Délibération n°2021 – MAI 16 :

Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n°2021 – MAI 17 :

Comité départemental de la randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire – adhésion 2021

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents le présent registre des délibérations.

Liste des membres présents :

ROSSE Yves
BARRITAUULT Lise
LENA Jean Michel
RETIF Ghislaine
SIMON Benoit
GAURON Florence
CHARTIER Franck
ROBINET Martine
LUCIEN Christian
FAVREAU Florence
LAHAYE François
MALENFANT Pierrick
AUDEBERT David